
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce le 2 octobre 2012, à compter de 20h00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Madame Suzanne Francoeur, secrétaire-trésorier et directrice générale, assure le greffe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20h00

2012-10-125

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de la conseillère Sylvette Savaria., appuyée par le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2012 – Adoption;
3. Affaires découlant de la séance du 11 septembre 2012;
4. Maire suppléant –Nomination;
5. Ville de Sainte-Julie;
 - 5.1 Demande d'appui – Redécoupage de la circonscription électorale fédérale;
- 6- Correspondance;

7. Finances ;

- 7.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement;
- 7.2 Signataires;

8. Rapport des comités du conseil ;

- 8.1 Bâtiments et propriétés municipales;
 - 8.1.1 Rapport du représentant;
- 8.2 Voirie et aqueduc;
 - 8.2.1 Rapport du représentant;
- 8.3 Environnement;
 - 8.3.1 Rapport du représentant;
- 8.4 Urbanisme ;
 - 8.4.1 Rapport du représentant;
 - 8.4.2 Engagement d'un consultant;
- 8.5 Culture et patrimoine;
 - 8.5.1 Rapport de la représentante;
 - 8.5.2 Comité culturel et patrimonial : Remerciements – Journées de la culture;
- 8.6 Loisirs;
 - 8.6.1 Rapport de la représentante;
- 8.7 Transport et transport adapté;
 - 8.7.1 Rapport du représentant;
- 8.8 Sécurité civile et prévention des incendies;
 - 8.8.1 Rapport du représentant;

ADOPTÉE

2012-10-126

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 SEPTEMBRE 2012 – ADOPTION

Sur une proposition de la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 septembre 2012 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE DU 11 SEPTEMBRE 2012

Étant donnée de la date d'entrée en fonction de la directrice générale, aucun suivi n'est donné.

2012-10-127

4. MAIRE SUPPLÉANT - NOMINATION

CONSIDÉRANT l'échéance du mandat du maire suppléant actuel;

CONSIDÉRANT les délibérations des membres du conseil réunis en caucus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Bruno Napert, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu:

DE NOMMER monsieur Daniel Plouffe, maire suppléant pour une période de un an.

ADOPTÉE

2012-10-128

5. VILLE DE SAINTE-JULIE

5.1. DEMANDE D'APPUI – REDÉCOUPAGE DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE FÉDÉRALE

CONSIDÉRANT la proposition de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales relative au découpage de la province de Québec de 2012;

CONSIDÉRANT que la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales entreprend une large consultation publique auprès des citoyens canadiens et des députés;

CONSIDÉRANT que, tel que précisé par le président de la Commission pour le Québec, celle-ci procédera à une analyse minutieuse des données et autres facteurs susceptibles de procurer une représentation équitable à tous les citoyens, en considérant non seulement la parité des électeurs, mais aussi les particularités régionales et communautaires (ethniques, linguistiques, sociales, économiques et géographiques);

CONSIDÉRANT que la nouvelle délimitation de la circonscription électorale de Verchères-Les Patriotes propose de scinder en deux le territoire de la ville de Sainte-Julie en transférant toute la population au sud de l'autoroute 20 dans la circonscription de Montarville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Sainte-Julie est fortement en désaccord avec cette proposition, puisque le découpage proposé ne semble basé que sur le nombre d'électeurs à intégrer sans égard aux réalités humaines, sociales, communautaires et historiques du territoire;

CONSIDÉRANT que malgré la limite anthropique que constitue l'autoroute 20 à Sainte-Julie, un fort sentiment d'appartenance à la ville de Sainte-Julie caractérise la population julievilloise située au sud de l'autoroute 20;

CONSIDÉRANT que depuis 1867, la ville de Sainte-Julie a toujours été située dans la circonscription électorale de Verchères puis de Verchères-Les Patriotes;

CONSIDÉRANT que le découpage proposé viendra isoler cette partie de territoire, puisque celle-ci est adossée au mont Saint-Bruno et constituera une enclave à la nouvelle circonscription de Montarville;

CONSIDÉRANT que le découpage proposé ne constituera pas une représentation équitable des citoyens de la ville de Sainte-Julie, en raison des particularités régionales et communautaires (ethniques, linguistiques, sociales, économiques et géographiques) ainsi que sur le plan identitaire et de l'appartenance de la population;

CONSIDÉRANT que l'ensemble du territoire de la MRC de Marguerite-D'Youville est compris dans une même circonscription électorale et qu'il serait dommage que la MRC soit amputée d'une partie de territoire municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu:

D'APPUYER la Ville de Sainte-Julie dans sa demande auprès de la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales 2012 et, plus précisément, de la Commission pour le Québec, pour revoir le découpage de la circonscription électorale de Verchères-Les Patriotes, de façon à ce que celui-ci ne vienne pas scinder en deux le territoire de la ville de Sainte-Julie pour que la population située au sud de l'autoroute 20 demeure entière sur le territoire de la circonscription de Verchères-Les Patriotes;

QUE copie de la présente résolution soit transmise à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales 2012, plus précisément à Monsieur le juge Jules Allard, président de la Commission pour le Québec, à Mme Sana Hassainia, députée de la circonscription de Verchères-Les Patriotes et à la Ville de Sainte-Julie.

ADOPTÉE

6. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière

7. FINANCES

2012-10-129

7.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes en date du 2 octobre au montant de 62 605.14 \$ soit approuvée.

ADOPTÉE

2012-10-130

7.2 SIGNATAIRES

CONSIDÉRANT la nomination de madame Suzanne Francoeur au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour l'identification des personnes autorisées à signer divers documents et effets bancaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu :

DE NOMMER les membres du conseil Claude Jutras maire et Daniel Plouffe, maire suppléant et, pour le personnel, madame Suzanne Francoeur, directrice générale et secrétaire-trésorière, pour la signature des paiements autorisés par le conseil et;

D'AUTORISER madame Suzanne Francoeur à signer tous documents administratifs;

D'ANNULER la carte de crédit Visa Desjardins affaires au nom de Alain Beauregard et d'autoriser madame Suzanne Francoeur à demander à Visa Desjardins affaires d'émettre une carte de crédit au montant maximum de 1000\$.

ADOPTÉE

8 RAPPORT DES DIFFÉRENTS COMITÉS DU CONSEIL;

8.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES;

8.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun rapport émis par le conseiller Pierre St-Louis.

8.2 VOIRIE ET AQUEDUC ;

8.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun rapport émis par le conseiller Ghislain Beauregard.

8.3 ENVIRONNEMENT ;

8.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun rapport émis par le conseiller Pierre St-Louis.

8.4 URBANISME ;

8.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

2012-10-131

8.4.2 ENGAGEMENT D'UN CONSULTANT

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'engager les services d'un consultant pour la formation et le soutien de la directrice générale au niveau de l'urbanisme;

CONSIDERANT l'offre faite par monsieur Alain Beauregard, urbaniste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Éva Böröcz, appuyée par le conseiller Pierre St-Louis, il est unanimement résolu:

DE MANDATER monsieur Alain Beauregard urbaniste, afin d'apporter la formation ainsi que le soutien nécessaire à la directrice générale au niveau de l'urbanisme et ce tel que l'entente conclue entre les parties se terminant au 1^{er} janvier 2013.

ADOPTÉE

8.5 CULTURE ET PATRIMOINE ;

8.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame Éva Böröcz remercie le comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée pour l'organisation de la fin de semaine de la culture, où près de cent (100) personnes s'y sont réunies dimanche le 30 septembre 2012.

2012-10-132

8.5.2 COMITÉ CULTUREL ET PATRIMONIAL : REMERCIEMENTS – JOURNÉES DE LA CULTURE

CONSIDERANT que les journées de la culture ont eu lieu du 28 septembre au 30 septembre 2012;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de souligner le lancement du livre de madame Eva Böröcz lors de cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu:

D'ADRESSER UNE MOTION DE FÉLICITATIONS :

AUX MEMBRES du comité culturel et patrimonial de Calixa-Lavallée pour l'organisation de cet événement qui fût une réussite;

AINSI QU'À madame Éva Böröcz pour le lancement de son livre intitulé « Très chère mère ».

ADOPTÉE

8.6 LOISIRS ;

8.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame la conseillère Sylvette Savaria informe la population qu'il y aura un ramassage de canettes, dimanche le 7 octobre prochain.

8.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE ;

8.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur Plouffe informe la population que c'est Taxi Daoust qui a été mandaté pour le transport adapté.

8.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES ;

8.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun rapport émis par le conseiller Daniel Plouffe.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes dans l'assistance.

2012-10-133

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de le conseiller, Pierre St-Louis, appuyé par le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 10.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Suzanne Francoeur
Secrétaire-trésorière, directrice générale